

APPEL 2023-2024 DE LA FONDATION LEON FREDERICQ CREDIT D'IMPULSION JULIEN DUBOIS

Pour tout renseignement, s'adresser à Caroline MAZY (caroline.mazy@chuliege.be)

Le Fonds Julien Dubois a été créé grâce à un legs reçu en 2023 par le biais du Fonds Léon Fredericq ASBL, **d'un montant de 200.000€**, en faveur de recherches menées sur le **cancer** au sein du CHU et/ou de l'Université de Liège.

Grâce à ce legs, la Fondation lance **un appel à projets** avec à la clé **la mise à disposition d'un crédit d'impulsion exceptionnel d'un montant de 200.000€** en faveur d'un projet scientifique ou clinique mené par un **chercheur permanent ou Investigateur Principal (PI), au sein** – selon les volontés du testateur attribuant le legs comme soutien aux recherches en cancérologie du Professeur Jacques Boniver ou de son successeur- **du Laboratoire d'Anatomie Pathologique, incluant le Laboratoire de Pathologie expérimentale du GIGA-Cancer.**

Ce subside peut être utilisé pour des frais de fonctionnement, des petits équipements et/ou des frais de personnel.

CONDITIONS GENERALES D'ATTRIBUTION :

- **Etre un chercheur permanent ou PI attaché au CHU de Liège et/ou à l'ULiège. Il n'y a pas de limite d'âge.**

- Pratiquer, au sens large du terme, une recherche fondamentale, clinique ou appliquée à **finalité médicale dans le cadre fixé ci-dessus.**

- **Le dossier de candidature doit comprendre :**

- Le formulaire de candidature dûment complété
- Le projet détaillé (maximum 5 pages)
- Le curriculum vitae du porteur de projet (maximum 3 pages) + liste des publications scientifiques des 10 dernières années.
- Lettre de motivation

- Le **formulaire de candidature** doit être complété **en Français**. Le projet détaillé peut être rédigé en Anglais.

- Le dossier de candidature **doit être IMPERATIVEMENT transmis à la Fondation Léon Fredericq, par mail à l'adresse caroline.mazy@chuliege.be EN FORMAT PDF (!!!UN SEUL DOCUMENT FUSIONNE !!!) pour le mercredi 24 mai 2023 MIDI au plus tard.** **ATTENTION** : Un dossier, s'il est **incomplet ou en retard**, ne sera pas transmis à la Commission en charge de l'évaluation des projets.

- Les dossiers seront examinés par un jury émanant de la **Commission Permanente Facultaire à la Recherche (CPFR)** de la Faculté de Médecine.

Le subside sera officiellement **annoncé** lors de la séance académique de remise des bourses et prix de la Fondation Léon Fredericq organisée **le jeudi 19 octobre 2023**. Il sera **disponible à partir du 1^{er} janvier 2024 et ce, pour une durée de 2 ans.**

Le porteur de projet s'engage par écrit :

- à faire référence à la source de financement dans les publications réalisées grâce à son aide ;
- à déposer un rapport d'activités à la fin de la période couverte par la subvention ;
- à utiliser ce subside tel que présenté au sein de sa demande ;
- à se mettre à disposition de la source de financement pour promouvoir la Recherche, la Lutte contre le cancer et les Projets innovants à l'intérieur et à l'extérieur du CHU et de l'ULiège.

EVALUATION

- **Qualité du projet** (Faisabilité, Approche méthodologique, Financement) (70%)
- **Qualité du promoteur responsable du projet** (CV, Publications scientifiques) (30%)